

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE SAINT-MARS-SUR-LA-FUTAIE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 JUIN 2021

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 13
- votants : 13
- absents : 2

L'an deux mille vingt-et-un, le 10 juin à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la
Présidence de Monsieur Maurice ROULETTE, Maire.

Date de la convocation : 26/05/2021

Présents : MM. M. ROULETTE, J.F. PELÉ, S. LECORDIER, T. JOSSOMME, K.
GOBÉ, L. LEMASLE, S. LE PART, A. CHEVAL, N. MAULAVE, M. FOUREAU, G.
COLIN, T. LERAY, C. POURREAU

Absents : O. AMEEDÉ, G. DAVY

Secrétaire de séance : L. LEMASLE

ORDRE DU JOUR

- **COMPTE RENDU DU 29 AVRIL 2021**
- **AUTORISATION HEURES COMPLEMENTAIRES**
- **CONSTRUCTION EPICERIE – CHOIX MAITRISE D OEUVRE**
- **DEMANDE DE SUBVENTION MAYENNE RELANCE**
- **INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE**
- **QUESTIONS DIVERSES**

Le compte rendu de la dernière réunion, n'ayant soulevé aucune observation, est adopté à l'unanimité.

Mr le maire propose d'ajouter des points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Subvention au budget assainissement
- avis sur installations classées EARL DU CHENE

Le conseil municipal accepte les modifications à l'ordre du jour, proposées par le Maire.

21/29- AUTORISATION HEURES COMPLEMENTAIRES

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,
VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 sur le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux,
DECIDE

- peuvent être amenés à effectuer des heures complémentaires en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire, les agents titulaires et non titulaires à temps non complet, employés dans les services de l'école, l'accueil périscolaire, la restauration scolaire.
- le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine, annualisées.
- ces heures complémentaires réalisées par les agents à temps non complet, sont rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent ou récupérées. Dans le cas de leur rémunération, un état mensuel est fourni par l'agent, qui conduit à la rédaction d'un certificat de l'autorité territoriale permettant la mise en paiement.

21/30- DEMANDE DE SUBVENTION MAYENNE RELANCE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département du plan Mayenne Relance. Une enveloppe de 4 millions d'euros est destinée à soutenir l'investissement public local des communes mayennaises. Sa répartition se fait sur les mêmes bases que les contrats de territoires. Chaque commune de moins de 10 000 habitants se verra donc accorder une dotation forfaitaire. Elle sera libre de l'affecter aux investissements qu'elle juge elle-même prioritaires.

La dotation pour la commune est de 12 651 €, cumulable avec d'autres dispositifs de subvention du Département existants dans la limite d'un taux d'intervention du Département s'élevant à 80 % maximum du coût total HT. Afin d'obtenir un impact rapide sur l'économie locale, les opérations d'investissement devront avoir été engagées **au 31/12/2021**.

Au regard de ces éléments, le maire propose d'étudier l'affectation de cette dotation aux projets suivants :

- réhabilitation de deux toitures sur des bâtiments communaux (un préau à l'arrière de la cour de l'école et le garage de l'agence postale).
- remplacement des appareils de chauffage obsolètes dans un logement locatif attribué à une personne âgée.
- amélioration de l'accès à une propriété privée (résidence secondaire devenue résidence principale) par mise en place d'un revêtement de chaussée.
- réhabilitation d'une cheminée en mauvais état au 6 impasse de la Forge.

2 – Calendrier prévisionnel des projets :

L'ensemble des travaux peut être commencé dès maintenant et doit être terminé pour la fin de l'année 2021 au plus tard.

3 – Estimation détaillée :

DEPENSES (€ HT)	Total HT
TRAVAUX SUR BATIMENTS COMMUNAUX	
Rénovation de deux toitures sur bâtiments communaux	8 593.00
Remplacement chauffage logement 9 Rue Jacques Hamard	2 507.00€
Travaux de maçonnerie et couverture au 6 Imp. de la Forge	4 410.00€
VOIRIE	
Travaux de voirie chemin de la petite Hérouzaie	4 051.10
Total des dépenses	19 561.10€

TOTAL HT 19 561.10 €

TVA (20 %) 3 912.22 €

TOTAL TTC 23 473.32 €

4 – Plan de financement prévisionnel :

RECETTES (€ HT)	Total HT
Département (Mayenne Relance)	12 651.00€
Fonds propres de la commune	6 910.10€
TOTAL	19 561.10€

Les opérations proposées étant cohérentes avec les schémas départementaux, je vous propose de les retenir dans le cadre de notre dotation « Mayenne Relance – volet communal ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les projets et retient le calendrier des travaux, approuve le plan de financement présenté ci-dessus, autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre du plan Mayenne Relance – volet communal, d'un montant de 12 651.00 €, autorise le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

21/31– INDEMNITES DE GARDIENNAGE EGLISE

Monsieur le Maire rappelle que Mme Odette DELANOE assure le gardiennage de l'église communale et demande au conseil de se prononcer sur le montant de l'indemnité à lui attribuer.

Il annonce que la circulaire ministérielle prévoit une reconduction du taux de 2020, avec un maximum de 479.86€ pour un gardien résidant dans la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer à Mme Odette DELANOE la somme de 120€ au titre des indemnités de gardiennage de l'église pour 2021.

21/32– SUBVENTION BUDGET ASSAINISSEMENT

Le maire annonce qu'il convient de délibérer afin de permettre le versement d'une subvention de fonctionnement au budget annexe de l'assainissement, dans le but d'équilibrer sa section d'exploitation, tel que prévu dans les budgets primitifs 2021.

Il propose donc le versement de 21 232.44€, mandatés à l'article 657364 du budget principal, reçus en recettes à l'article 74 du budget assainissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du maire et le charge de réaliser les écritures comptables correspondantes.

21/33– AVIS SUR INSTALLATIONS CLASSEES – EARL DU CHENE

Mr le Maire présente, à la requête de la préfecture, la demande d'enregistrement au titre des installations classées portée par l'EARL du Chêne, dont le siège se trouve à Saint-Mars-sur-la-Futaie, La Basse Maulardière, et qui a pour projet l'exploitation d'une porcherie d'une capacité de 1 224 porcs à l'engraissement au lieu-dit la Maison Neuve, à la Dorée.

La commune est concernée par l'épandage des effluents de cette exploitation.

Le conseil municipal, vu l'exposé du maire, vu la note de synthèse transmise en amont de la séance, donne un avis favorable à la demande de l'EARL DU CHENE, sous réserve qu'une vigilance soit apportée au respect des distances d'épandage vis-à-vis des habitations, et charge le maire de transmettre cet avis aux services préfectoraux.

21/34– VIREMENT DE CREDITS

Mr le Maire propose d'opérer un virement de crédit, afin de pouvoir annuler des écritures en dépense passées à tort sur l'exercice précédent.

Article 673 : +200.00€

Article 615228 : -200.00€

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du maire et le charge de passer les écritures correspondantes.

- QUESTIONS DIVERSES :

-Organisation des scrutins Départementaux et Régionaux, les 20 et 27 juin 2021 : ces scrutins se dérouleront à la salle polyvalente, ainsi que le dépouillement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h00.

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS

21/29- AUTORISATION HEURES COMPLEMENTAIRES

21/30- DEMANDE DE SUBVENTION MAYENNE RELANCE

21/31- INDEMNITES DE GARDIENNAGE EGLISE

21/32- SUBVENTION BUDGET ASSAINISSEMENT

21/33- AVIS SUR INSTALLATIONS CLASSEES - EARL DU CHENE

21/34- VIREMENT DE CREDITS

- QUESTIONS DIVERSES :

Mr Maurice ROULETTE, Maire	
Mme Ghislaine COLIN, 1 ^{er} Adjoint	
Mr Thierry JOSSOMME, 2 ^{ème} Adjoint	
Mme Sylvie LECORDIER 3 ^{ème} Adjoint	
Mr Thierry LERAY	
Mme karine GOBÉ	
Mr Olivier AMEDEE	/
Mme Magali FOUREAU	
Mr Christian POURREAU	
Mr Jean-François PELÉ	
Mr Gérard DAVY	/
Mr Alexis CHEVAL	
Mme Nelly MAULAVÉ	
Mme Laetitia LEMASLE	
Mme Sylvie LE PART	